

## LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

**POUR UNE DEMANDE DE NATURALISATION OU DE REINTEGRATION PAR DECLARATION : Si vous êtes ascendant de Français**

DOCUMENTS DE BASE	<b>Document à retourner avec votre dossier complété</b>	Original	Photocopie	Réservé à l'administration
☞ - Le formulaire de demande (complété en recto-verso) en deux exemplaires	X	X		
☞ - 1 timbre fiscal électronique « accès à la nationalité française »				
☞ - 1 enveloppe timbrée à votre adresse				
☞ - 1 lettre « suivie » 500 grammes vierge				

### ACTES D'ETAT CIVIL (vous, vos parents, vos enfants)

☞ - Votre acte de naissance délivrée par l'officier de l'état civil de votre lieu de naissance mentionnant les nom et prénom de vos parents, ainsi que la traduction par un traducteur agréé si l'acte est en langue étrangère	X			
☞ - Votre acte de mariage actuel et les actes des mariages antérieurs (en langue étrangère et traduction par un traducteur agréé)	X			
☞ - Les actes de naissance de vos parents et le cas échéant, leur acte de mariage si votre acte de naissance ne mentionne pas les dates de naissance de vos parents			X	
☞ - Si vous avez conclu un PACS, le récépissé d'enregistrement délivré par le tribunal d'instance, le maire ou le notaire			X	
☞ - La photocopie du jugement de divorce ou l'acte de répudiation de chaque union dissoute (en langue étrangère et traduction par un traducteur agréé) ou bien l'acte de mariage portant la mention divorce			X	
☞ - La copie intégrale des actes de naissance de tous vos enfants mineurs (en langue étrangère et traduction par un traducteur agréé)	X			
☞ - Pour le(s) enfant(s) mineur(s) qui réside(nt) avec vous, les certificats de scolarité, attestation de présence en crèche ou tout document justifiant de sa (leur) résidence avec vous s'il n'est (s'ils ne sont) pas encore scolarisé(s)	X			
☞ - Enfant adopté à l'étranger : la décision du tribunal de grande instance de Nantes relative à la nature de cette adoption (simple, plénière)			X	
☞ - L'acte de décès de votre conjoint le cas échéant (en langue étrangère et sa traduction par un traducteur agréé) original	X			
☞ - Si vous êtes réfugié, vous devez fournir les certificats de naissance ou de mariage délivrés par l'OFPRA	X			

Tournez svp



**FILIATION AVEC VOTRE DESCENDANT FRANÇAIS**

☞ - si ce descendant est votre fils ou votre fille, la copie intégrale de son acte de naissance. L'acte doit mentionner les noms des parents. S'il s'agit d'un enfant adopté, vous devez produire la copie du jugement d'adoption	X		
☞ - S'il s'agit de votre petit-enfant ou arrière petit-enfant, la copie intégrale de son acte de naissance ainsi que la copie intégrale des actes de naissance de ses ascendants (parents, grands-parents)	X		

**NATIONALITÉ FRANÇAISE DE VOTRE DESCENDANT**

☞ - la copie intégrale de son acte de naissance s'il est né en France d'au moins un parent qui y est également né	X		
☞ - ou la copie de son acte de naissance portant une mention relative à la nationalité française	X		
☞ - ou tout document émanant des autorités françaises, indiquant qu'il a acquis la nationalité française (copie d'une ampliation de décret de naturalisation, d'une déclaration de nationalité enregistrée, d'une attestation d'acquisition de la nationalité française)	X	X	
☞ - ou un certificat de nationalité française	X	X	

**RESIDENCE EN FRANCE AU JOUR DE LA SOUSCRIPTION**

☞ - Photocopie de votre titre de séjour en cours de validité ou de votre passeport si vous êtes ressortissant européen non soumis à l'obligation de détenir un titre de séjour		X	
☞ - Tout document récent à votre adresse actuelle (par exemple : facture d'électricité, de gaz ou téléphone fixe, dernière quittance de loyer,...)	X		

**RESIDENCE REGULIERE ET HABITUELLE EN FRANCE DEPUIS 25 ANS**

☞ - Tout document justifiant de la continuité de votre résidence régulière et habituelle en France depuis 25 ans (relevé de carrière, relevé de situation individuelle, avis d'imposition sur le revenu,...)	X		
☞ - Si vous êtes marié(e), copie du titre de séjour de votre conjoint ou tout document justifiant de sa résidence en France s'il est ressortissant européen non soumis à l'obligation de détenir un titre de séjour		X	
☞ - Si vous avez des enfants mineurs, justificatifs de leur résidence en France	X		